

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/185 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DES AVENANTS AU MARCHE RELATIF A LA RESTRUCTURATION DE L'ESPACE ARCHIVES- DOCUMENTATION DE L'HÔTEL DE REGION

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006

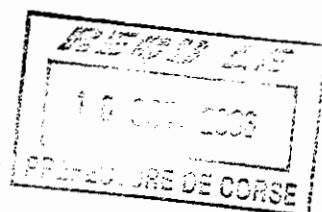
L'An deux mille six, et le vingt-huit septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme GUERRINI Christine
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique



ETAIT ABSENTE :

Mme PIERI Vanina

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés publics,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU** la délibération n° 06/106 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mai 2006 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux, pour un montant de 92 20,86 € TTC,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants en plus et moins-value aux marchés de travaux relatifs à la restructuration de l'espace archives-documentation de l'Hôtel de Région, passés avec les entreprises suivantes, pour le montant de :



N°	DESIGNATION	Entreprises	MONTANT TTC
1	PEINTURE/CLOISONS/MENUISERIE	I MAESTRI	+ 7 789,39 €
2	PLOMBERIE-CLIMATISATION	ESPACE PLOMBERIE	- 11 580,84 €
3	ELECTRICITE	SCAE	+ 3 264,84 €
4	DEMENAGEMENT	DE PETRICONI	+ 4 386,31 €
TOTAL GENERAL TTC			3 859,70 €

et à porter le délai d'exécution à quatre mois.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

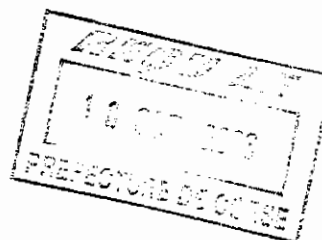
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 28 septembre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux de restructuration de l'espace archives / documentation de l'Hôtel de Région.

I - NATURE DE LA PRESTATION INITIALE

L'opération comprend la restructuration de la salle des colonnes au Rez-de-Chaussée en un espace documentation / archives, et la création de deux bureaux au 2^{ème} étage.

Les marchés de travaux sont répartis en quatre lots :

- Lot N° 1 : peinture cloison menuiserie,
- Lot N° 2 : plomberie climatisation
- Lot N° 3 : électricité
- Lot N° 4 : déménagement

L'offre a été établie sur la base :

- des conditions économiques en vigueur au mois de décembre 2005,
- d'une TVA de 8 % pour les lots 01 à 03,
- d'une TVA de 19,6 % pour le lot 04

Par délibération n° 06/106 AC du 11 mai 2006, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif à signer les marchés de travaux, pour un montant de 92 420,86 € TCC.

II - OBJET DES AVENANTS

L'avant-Projet Sommaire a été établi en septembre 2005 par le maître d'œuvre Georges Dion-Delobre.

Le contrôleur technique « Apave » a été désigné pour une mission de type L + LE + SEI. Il a émis son rapport initial pour avis sur les plans et pièces écrites par le Maître d'œuvre le 25 janvier 2006.

Ce rapport mentionnait des éléments qui appelaient des avis motivés de la part du contrôleur technique. Ainsi, des « avis suspendus » ont été exprimés sur le manque de précision des prescriptions et les insuffisances de détails, notamment sur le degré coupe-feu des parois et des équipements à mettre en oeuvre.

Or le maître d'œuvre a omis de considérer et de prendre en compte les avis du contrôleur technique, et ne les a donc pas intégrés dans le DCE.

De plus, lors des travaux de démolition, il a été constaté l'absence de certains cloisonnements (qui d'ailleurs n'auraient pu être contrôlés lors des relevés de conception) et donc une discontinuité du degré coupe-feu de 2 heures à assurer.

En conséquence, les constats in situ et les prescriptions insuffisantes du maître d'œuvre conduisent aux travaux supplémentaires suivants :

Marché N° 04/PN/06-DIB passé avec l'entreprise I Maestri :

- plus value pour la reprise du plénum des plafonds au RDC,
- plus value pour la pose de cloisons coupe-feu 1 et 2 H,
- plus value pour la reprise des faux plafonds au R+2,
- moins value pour la suppression du châssis vitré,
- moins value pour la suppression des serrures à cartes magnétiques,
- moins value pour la suppression de travaux (aménagement cuisine au R+4),
- moins value pour la suppression de travaux (salle de réunion au R+5),

Total HT en plus-value : 7 212,40 € (7 789,39 € TTC), soit une augmentation de + 23,68 %.

Marché N°05/AO/06-DIB passé avec l'entreprise ESPACE PLOMBERIE :

- plus value pour la dépose de la hotte et des attentes au RDC,
- plus value pour la pose d'une VMC au RDC,
- moins value pour la suppression des poses de climatisation au R+2,
- moins value pour la suppression des travaux (aménagement cuisine au R+4),

Total HT en moins value : 10 723 € (11 580,84 € TTC), soit une diminution de - 36 %.

Marché N°06/AO/06-DIB passé avec l'entreprise SCAE :

- plus value pour la modification quantitative des luminaires du RDC,
- plus value pour la reprise de luminaires au RDC,
- plus value pour le déplacement et la reprise des équipements de « sécurité incendie » du R+2,
- moins value pour la suppression de poses de climatisation au R+2,
- moins value pour la suppression des travaux (aménagement cuisine au R+4),

Total HT en plus value de 3 023 € (3 264,84 € TTC), soit une augmentation de + 25 %.

Marché N°07/AO/06-DIB passé avec l'entreprise DE PETRICONI :

- plus value pour le déplacement des archives dans les locaux du RDC,

Total HT en plus value 3 667,48 € (4 386,31 € TTC), soit une augmentation de + 30 %.

III - INCIDENCE ECONOMIQUE - total des avenants

Compte tenu de ce qui précède, les montants des marchés sont ainsi abondés de :

HT	3 179,88 € (dont - 487,60 € avec une TVA 8 %, et 3 667,48 € avec une TVA 19,6 %)
TVA 8 %	- 39,01 €
TVA 19,6 %	718,83 €
TTC	3 859,70 €

et portent le montant cumulé des marchés à 87 438,58 € HT, 96 280,56 € TTC, représentant une augmentation moyenne de 3,8 % (voir tableau).

IV - PROLONGATION DE DELAIS

Le délai d'exécution initial de deux mois est modifié et porté à quatre mois.

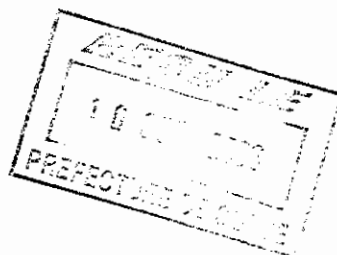
Lors de la réunion tenue le 12 septembre 2006, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation des avenants.

IV - BILAN FINANCIER

Le bilan financier prévisionnel ci-joint, modifié en conséquence, reste arrêté à 120 000 euros.

L'imputation de la dépense est prise en compte sur les crédits ouverts au programme 5211 - Hôtel de Région (ligne 900/ 0202) et inscrits au BP 2006 adopté par délibération de programme n° 06/20 AC prise par l'Assemblée de Corse en date du 26 mars 2006.

En application de l'article L. 4422-25 du code général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif à signer les avenants aux marchés de travaux relatifs à la restructuration de l'espace archives / documentation de l'Hôtel de Région.



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

CONSEIL EXECUTIF

HOTEL DE REGION

**RESTRUCTURATION DE L'ESPACE ARCHIVES -
DOCUMENTATION**

MARCHE DE TRAVAUX

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
(Modifié août 2006)**

Marché de Maîtrise d'œuvre (mission AMO)		13 156, 00 euros
Travaux montant initial	92 420, 86 euros	
Avenants	3 859,70 euros	96 280, 56 euros
Contrôle Technique		4 855, 76 euros
Coordination sécurité et protection de chantier		3 157, 44 euros
Divers et aléas		2 550, 24 euros

TOTAL	120 000, 00 euros
--------------	--------------------------